



PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

Chef de service : Mme Michèle LAZZARIN

Financements : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des résidents eux-mêmes avec les loyers

Composition de l'équipe sur chaque site : Equipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés dans le secteur social et (où) de l'animation, dénommés « hôtes ».

Missions des pensions de famille : La pension de famille est un lieu de vie favorisant l'échange et le lien entre les usagers par le biais d'un habitat semi-collectif, permettant de développer l'autonomie de chacun et la socialisation. La pension de famille s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limite de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. L'accueil peut également y être transitoire. L'architecture des pensions de famille est conçue telle une maison familiale associant logement personnel privé à un espace de vie collective.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

Public accueilli : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques.

« Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

Chaque personne pourra selon ses besoins bénéficier, grâce aux partenaires qualifiés, d'un accompagnement social, médico-social ou sanitaire.

Statut des occupants : Ils ont le statut de résidant, assimilé à celui de locataire. Les personnes doivent en outre s'acquitter d'une redevance mensuelle représentant le loyer (ouvrant droit aux APL foyer), leur contribution aux frais liés aux prestations diverses (animations et entretien). Les consommations d'énergie pour chaque logement sont à la charge de l'occupant.

Cadre de vie :

- **Des appartements individuels** : Tous les logements sont équipés de kitchenettes, d'une salle de bain, d'un interphone, de placards de rangement. Les logements ne sont pas meublés. Des logements sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Des lieux collectifs** : Une cuisine/salle à manger - cœur de vie de la maison - Un salon bibliothèque /espace TV, une laverie, des espaces extérieurs.
- **Des activités de groupe** : Visant à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 sont d'ailleurs obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage) ainsi que l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident). D'autres activités sont initiées : jardinage, bricolage, nutrition, jeux de société, gym douce, ...



CARCASSONNE

Pension de famille 17 quai Riquet, 11000 CARCASSONNE / 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : 2 studios/ 1 T3

Total : 20 places

CASTELNAUDARY

« Bel Ostal », 10 Impasse des Lilas, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.91.29

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : des T2

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 6 logements en rez-de-chaussée dont 1 logement adapté

LIMOUX

20 rue Casimir Lacroux, 11300 LIMOUX / 04.68.74.46.80

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 3 logements en rez-de-chaussée

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent, 11100 NARBONNE / 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : T3

Total : 20 places